



## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT <sup>1</sup>

-

### RECHERCHE DE DEUX FOODTRUCKS POUR « LA FÊTE DE LA VILLE » dimanche 6 juillet 2025

Date limite de réception des candidatures : **le 19/06/2025 (cachet de la poste faisant foi)**

#### **ARTICLE 1 : Identification de la personne publique**

Mairie des Lilas  
96 rue de Paris 93260

#### **ARTICLE 2 : Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

##### **2.1 - Contexte**

La Ville des Lilas met à disposition un emplacement sur le domaine public communal pour l'installation de deux foodtrucks, en vue de l'exploitation relative à une activité de restauration rapide dans le cadre de la fête de la Ville qui aura lieu le dimanche 6 juillet 2025 au Théâtre-Cinéma du Garde-Chasse.

##### **2.2 – Objectif**

L'objectif est de permettre aux habitant·e·s et usager·ère·s des Lilas de bénéficier d'une offre de restauration de qualité, tout en participant à l'évènement Fête de la Ville.

#### **ARTICLE 3 : Critères d'éligibilité**

Les critères suivants seront pris en considération dans l'examen de la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public :

- Rapport qualité-prix de l'offre de restauration proposée ;
- Qualité des produits, et caractère éco-responsable de l'activité ;
- Soin apporté à l'esthétisme du foodtruck ;
- Viabilité économique du projet ;
- Expérience et références du porteur de projet ;
- Capacité à fournir tous les documents demandés ;

---

<sup>1</sup> Au titre de l'article L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

- Une assurance de l'activité et du véhicule.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- **Qualité et originalité de l'offre culinaire - 10 points**
  - Offre et gamme de prix accessible et adaptée.
  - Transformation et/ou assemblage des produits à bord de l'infrastructure de vente par l'exploitant et/ou son équipe.
- **Aspect environnemental - 2 points**
  - Gestions des déchets par le commerçant.
  - Réduire au maximum les produits non recyclés.
- **Aspect général des infrastructures de vente : 3 points**
  - Aspect extérieur soigné.
  - Habillage graphique professionnel et distinctif permettant d'identifier facilement l'infrastructure de vente.
- **Qualité du dossier de candidature : 5 points**
  - Dossier complet
  - Qualité et clarté de la présentation du projet.

#### **ARTICLE 4 : Conditions d'accueil technique**

Les occupants devront s'adapter au planning de l'évènement. La ville des Lilas mettra à disposition un espace de 20 m<sup>2</sup> maximum par véhicule aux horaires et journées suivantes :

##### **- Dimanche 6 juillet 2025 :**

Horaires d'installation : de 14h à 15h30

Horaires d'exploitation : de 16h à 22h

Horaires démontage : 22h00 à 23h00

Les stands seront installés devant l'entrée du marché Gisèle Halimi, 7 rue Waldeck Rousseau et à proximité d'un raccordement à l'électricité.

Les occupants n'auront droit à aucune indemnité de la part de la Ville pour toute entrave climatique, accidentelle ou fortuite à leur activité, ou en cas d'annulation de l'évènement, quelle qu'en soit la cause.

#### **ARTICLE 5 : Hygiène et propreté**

Les occupants devront respecter toutes les règles susceptibles de s'appliquer à leur activité, et notamment les règles d'hygiène, à l'assainissement et au tri sélectif des déchets. Les occupants devront prendre toutes les mesures nécessaires pour évacuer leurs propres déchets ainsi que ceux éventuellement générés par leurs clients dans un périmètre proche de leur installation. En aucun cas, ces déchets ne seront soufflés ou déposés sur le domaine public attenant.

#### **ARTICLE 6 : Conditions financières**

La mise à disposition de l'espace public est faite moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 3,10€/m<sup>2</sup>/jour.

**ARTICLE 7 : Pièces constitutives du dossier de candidature**

- Présentation succincte de l'activité (dimensions du foodtruck, offre et gamme de prix) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité valide ;
- Attestation d'assurance en cours de validité ;
- Tout document que les candidat.es jugent opportun de présenter (notamment sur l'aspect environnemental) ;

**ARTICLE 8 : Transmission des candidatures**

Les candidat.es peuvent envoyer leur candidature par voie postale à la Mairie des Lilas ou par mail à l'adresse suivante : [marchespublics@leslilas.fr](mailto:marchespublics@leslilas.fr)

**ARTICLE 9 : Demande de précisions par les candidats**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter : erichervieu@leslilas.fr